

# **JONZIER-INFO**

***Eté 2018***





## Sommaire

|                          |    |
|--------------------------|----|
| Conseil municipal        | 4  |
| Syndicats intercommunaux | 12 |
| Intercommunalité         | 16 |
| Vie du village           | 19 |
| Culture et loisirs       | 27 |
| Infos pratiques          | 29 |

**Permanence du Maire**  
Sur rendez-vous  
mardi matin et vendredi soir

### Ouverture du secrétariat au public

Lundi 14h00 à 17h00  
Mercredi 10h30 à 12h30  
Vendredi 14h00 à 19h30

### Contact

☎ 04.50.35.24.39

✉ [mairiejonzier-epagny@orange.fr](mailto:mairiejonzier-epagny@orange.fr)

📍 289, Route de Novéry  
74520 JONZIER-EPAGNY

## LE MOT DU MAIRE



A l'heure où j'écris ces lignes nous sommes champions du monde de football depuis quelques heures. Ce formidable élan de solidarité et de joie que cela a provoqué montre que notre pays est capable de s'unir et de laisser ses divisions au second plan et pour moi c'est important.

Notre pays, avant cette fête a dû faire face, en fin de printemps, à un épisode météorologique peu courant à cette époque avec des quantités d'eau importante. Nos travaux réguliers d'entretien des eaux pluviales nous ont permis de limiter les problèmes d'inondation, un seul souci a été recensé à Epagny dans une habitation.

Le début de l'été voit le chantier de l'assainissement complètement terminé. Les habitants d'Epagny ont depuis le 1<sup>er</sup> juin, deux ans pour se raccorder ; nombre d'entre eux ont déjà fait les démarches pour les travaux. L'ensemble de la commune sera donc raccordé à l'assainissement collectif, seuls les habitants du Mont Sion et quelques maisons isolées resteront en individuel. C'était l'objectif du mandat, je suis content qu'avec la Communauté de Communes du Genevois nous ayons pu le respecter.

L'agrandissement de la boulangerie, dont vous verrez le financement dans ce journal, est déjà bien avancé au niveau du gros œuvre. L'entreprise TRUCHET, très compréhensive pour le maintien de l'activité le plus possible, va pouvoir terminer la maçonnerie extérieure avant les vacances d'août, ne restera en septembre que le percement des murs existants.

La reprise du point de vente actuel obligera la fermeture de l'activité quelques jours au mois d'octobre. La famille AUDOIN pourra bénéficier de ce nouvel espace pour les fêtes de fin d'année. C'était notre engagement transmis à notre architecte

Denis PERRET. C'est également lui qui assurera la réalisation de l'agrandissement de la cantine. Nous nous sommes engagés dès la rentrée de septembre à poursuivre les démarches administratives, avec la consultation des entreprises pour des travaux début 2019. Ce planning permettra de livrer cette réalisation à la rentrée 2019.

Cet automne verra également le choix d'un architecte, par une procédure adaptée, pour la rénovation de la maison « Vialaron ». Ce dossier important fera donc l'objet d'un concours, les délais administratifs nous repoussant en décembre pour le choix définitif de l'architecte, si on ajoute la phase de réflexion, les délais pour le permis de construire, les travaux ne devraient pas commencer avant fin 2019.

Le fait, d'avoir très peu de financement à réaliser en 2019 pour ce dossier important, l'équipe municipale va réfléchir, dès cet automne, à la manière d'améliorer la sécurité du hameau de Vigny. En fonction du budget, un aménagement pourrait être envisagé courant 2019.

Ce printemps nous avons accueilli Michèle Des Roches de Chassay et Jonathan Morand, les nouveaux gérants de l'Auberge la Goutte d'Or. Je leur souhaite la bienvenue à Jonzier-Épagny. Je vous invite à aller déguster leur cuisine et à participer aux nombreuses soirées qu'ils organisent. Elles sont annoncées sur l'ardoise au bord de la route et sur le site internet de la commune. N'hésitez pas à vous y rendre vous passerez d'agréables moments.

Je termine en vous souhaitant un bon été et de belles vacances à tous, que vous partiez ou restiez profiter de notre cadre communal, voir départemental.

Michel MERMIN

**CONSEIL MUNICIPAL****Agrandissement boulangerie**

Vingt-six offres ont été déposées dans les délais, suite à une analyse précise les entreprises présentées dans le tableau ci-dessous sont retenues :

| N°  | LOTS                                    | ENTREPRISES               | MONTANTS HT MOINS-DISANTS |
|---|---|---------------------------|---------------------------|
| 1   | TERRASSEMENT - VRD                      | BESSON                    | 21 993,70 €               |
| 2   | MACONNERIE DEMOLITION                   | TRUCHET                   | 95 826,20 €               |
| 3   | COUVERTURE ZINGUERIE                    | SURTEX                    | 9 177,00 €                |
| 4   | ETANCHEITE PROTECTION                   | SURTEX                    | 12 233,00 €               |
| 5   | MENUISERIE EXTERIEURE ALU - OCCULTATION | MARGAIRAZ                 | 12 210,19 €               |
| 6   | MENUISERIE INTERIEURE BOIS - MOBILIER   | LES BOISERIES ARTISANALES | 6 420,20 €                |
| 7   | CLOISON PLAFOND PEINTURE                | PONCET CONFORT DECOR      | 18 843,57 €               |
| 8   | CARRELAGE CHAPE                         | CARRELAGE DU HAUT BUGEY   | 17 908,10 €               |
| 9   | SERRURERIE                              | SERRURERIES DES USSES     | 7 158,50 €                |
| 10  | ELECTRICITE                             | GRANDCHAMPS               | 22 863,85 €               |
| 11  | CHAUFFAGE CLIM. SANITAIRE VENTILATION   | CONFORT ENERGIE           | 26 954,00 €               |
| <b>TOTAL HT DES OFFRES LES MOINS-DISANTES</b> |   |                           | <b>251 588,31 €</b>       |

Il convient de rajouter, au lot n°5 « MENUISERIE EXTERIEURE ALU - OCCULTATION», l'option « Brise soleil extérieur et Store intérieur » pour un montant de 5 632,33 € HT.

Ceci porte le lot n°5 à un montant de 17 842,52 € HT.

Le coût du marché, dans sa globalité, est ainsi porté à 257 220,64 € HT.

Au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires, une subvention de 60 000 € a été attribuée à la commune pour ce projet.



## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Logement de la Goutte d'Or**

**Impayés :** La locataire de l'appartement situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'auberge, est redevable de plusieurs mois de loyers.

Un point a été réalisé entre les élus et la locataire pour résoudre cette situation d'impayé.

Aucune avancée n'ayant été constatée, une procédure d'expulsion a été lancée.

**Auberge de la Goutte d'Or - Nouveaux gérants :** La commission a rencontré cinq candidats et a sélectionné **Mme Michèle DES ROCHES DE CHASSAY** et **M Jonathan MORAND** comme nouveaux gérants.

Ils ont débuté leur activité en avril après avoir effectué quelques travaux. (réfection du mur de la véranda par un bardage pour un montant de 850 € - La commune se charge de l'acquisition des matériaux et les gérants réalisent les travaux, branchement urgent au réseau d'électricité de l'auberge pour un montant de 155 € à charge de la commune)



### **Ruisseau de la Léchire**

La copropriété des Carrés d'Amalia signale un problème d'effondrement des berges le long du ruisseau de la Léchire. Ce ruisseau étant classé, plusieurs rencontres ont eu lieu avec le Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usses (SMECRU), la Communauté de Communes du Genevois, la commune et les représentants de la copropriété pour trouver une solution.

### **Eglise**

Des fuites ont été détectées dans le toit de l'Eglise. L'entreprise PAUTEX a été choisie pour réaliser ces travaux, pour un montant de 17'416.98 € HT.

La fréquentation de l'église est sans danger pour le public.

En concertation avec la paroisse l'église est ouverte en journée.



## **CONSEIL MUNICIPAL**

### Chemin de Minzier

Avec une aide du Syndicat Intercommunal du Vuache et en accord avec M. TREMBLET, un chemin entre Minzier et le bas de la commune a été réouvert.



### **Eau-assainissement**

Le tarif de la part « eau potable » connaîtra une hausse et passera de 1.43€/m<sup>3</sup> à 1.53 €/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> juillet 2018 afin d'anticiper l'avenir et de maintenir un bon fonctionnement de l'alimentation en eau sur le territoire de la CCG. La part « assainissement » n'est pas modifiée en 2018.

### **Emploi**

M. le Maire propose d'accueillir M. Ludovic FOL au sein de l'équipe technique.

Ce jeune homme, originaire de Savigny, travaille 13 heures par semaine sur chacune des communes (JONZIER et SAVIGNY) du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019. Une convention, relative à la mise à disposition de M. Ludovic FOL sur la commune de Jonzier-Épagny à raison de deux jours par semaine, est signée entre les 2 communes. Ce contrat bénéficie d'aides de l'Etat car il favorise l'insertion professionnelle.

**CONSEIL MUNICIPAL****Certificats d'urbanisme**

- Me Joseph LAURENT : vente parcelle A 993 – 142 Impasse du Pélan
- Me Patrice MANDRAN : vente parcelles B 1266 et B 1268
- Me GILIBERT: propriété LAFARGE - parcelles B 1709 et B 1711 – 520 Route de Vigny
- Me BILLET : propriété GUERRY-SCHAAR – vente parcelle B 431 – 70 Route de la Crapière.
- Me BOREY – propriété GLUD – vente parcelle B 1218 – Lotissement Aux Tirées
- PROXIMO : succession VINCENT– vente parcelle A 492 – Route d'Epagny
- Me Ludovic BARTHELET : propriété Gaël LARVOR – vente parcelle B 1683 – 156 Route du Champ à la Moine

**Déclarations préalables**

- M. Patrick MAGNIN : 225 Route du Champ à la Moine – aménagements extérieurs – demande de pièces complémentaires.
- Mme Amélie MERMET : 10 Vy Borne – Percement de fenêtres et installation de fenêtres de toit – avis favorable.
- M. Geoffroy NOTTEGHEM : 87 Route du Devin – aménagements extérieurs - avis favorable.
- M. Dimitri GORGERAT: 5 Chemin du Lour'nan – abri voiture accolé à l'habitation – avis favorable.
- M Frédéric HAUGER : 44 Chemin de Fontanille – Installation d'un portail et d'une palissade brise-vue sur muret existant en limite de la propriété – avis favorable.
- M. Matthieu EHRHART : 137 Route des Maréchaux - pose de trois velux – avis favorable
- M. Grégory DUPARC : 663 Route de Vigny - pose d'un auvent – avis favorable
- Mme Béatrice GORGERAT : 5 Chemin du Lournan - construction d'un chalet – demande de pièces complémentaires concernant la pente, le revêtement du toit et la couleur de la structure.
- M. Rémi LAFOND : 79 Route du Mont - construction d'un abri-voiture – avis favorable en rappelant que la hauteur au faitage ne doit pas dépasser 3.5 m.
- M. Avram-Sorin PUSCAU : 1050 Route de la Grotte – clôture en panneaux métalliques + crépis façade - demande de pièces complémentaires concernant la couleur de façade et la hauteur de la clôture.
- M. Carlos PEREIRA : 140 Chemin du Sojard – construction d'un garage et d'un abri voiture – avis favorable
- M. Stéphane DIETHELM: 412 Route de Vigny – pose de panneaux solaires– avis favorable
- M. BUSSAT Jean-Paul : 16 Passage du Crelets – pose d'une clôture – avis favorable
- M. David FOLNY : 90 Route du Devin – aménagement de combles et pose d'un velux – avis favorable.
- M. Carlos PEREIRA : 140 Chemin du Sojard – construction d'une piscine – avis favorable
- M. Benjamin WINANCE : 38 Passage des Artisans – pose de fenêtres de toit – avis favorable
- Mme Marie-Claude CHAUSSE : 666 Route de Vigny – fermeture du couvert, création d'un mur de soutien et pose d'une clôture – la commission souhaite un rendez-vous avec la propriétaire pour avoir des renseignements complémentaires.
- M. Antonino CHINES : 55 Route de la Crapière – pose de deux velux et réfection des jointures des pierres de façade – avis favorable.
- M. Jacques DOARE : 36 Route de la Crapière – Ravalement de façade – avis favorable.
- Mme Ana GAIVOTO : 34 Impasse des Frênes – pose d'une clôture – avis favorable.
- M. Boris LABOURIER : 90 Route du Devin – création d'un abri-voiture – avis favorable.

## CONSEIL MUNICIPAL

- Indivision DUPARC : Chemin Vy Coquard – division parcellaire : avis favorable.
- M. Jean-Marc GARNIER DES GARETS D'ARS : 520 Route de Vigny – construction d'un abri de jardin : avis défavorable l'implantation de l'abri se trouvant en zone agricole.
- M. Laurent MINCONE : 97 Impasse du Pelan – pose de panneaux solaires : avis favorable.

### Permis de construire sous réserve de la décision du service instructeur

- Thomas et Lucille DU TERRAIL – Sylvain FAUCONNIER et Yousra METARFI – B 1266 Chemin du Tonkin - construction de deux maisons individuelles – demande de pièces complémentaires.
- Commune de JONZIER-EPAGNY – B 836, 1072, 1073 et 1074 - 1 Place des Souvenirs – Extension du réfectoire de l'école élémentaire – avis favorable.
- Fabien IANNACONE – B 414 – 51 Route du Champ à la Moine – Construction d'une maison individuelle – avis favorable.
- M. David JOUHANNEAU : Route de Chez Cotin - restructuration d'un corps de ferme en une maison – avis favorable.
- M. Adrien MISCHI : 19 Route des Maréchaux – aménagements extérieurs – avis favorable
- M. Bruno DUPERRIER : 1299 Route du Mont – Rénovation et aménagement d'une habitation existante – avis favorable.
- M. Jean-François DUPARC : 585 Route de Vigny – B 704, B1426, B 1427 et B 1428 – Agrandissement du hangar existant – avis favorable.



### Recours gracieux

Malgré les avis favorables des personnes publiques associées, la Préfecture mentionne les prescriptions suivantes :

- Supprimer la zone 1AUB Pré de Novéry
- Réduire la zone 1 AUB – au Long Perrier
- Densifier la zone 1 AUB de Vigny

Après plusieurs réunions avec les services concernés, les demandes du Long Perrier et de Vigny sont abandonnées. Toutefois, subsiste le Pré de Novéry.

Le Conseil Municipal n'a pas souhaité répondre aux doléances de M. le Préfet sur ce secteur. Dans le cadre de cette affaire, la commune a reçu, fin mai, un recours contentieux de la Préfecture au Tribunal Administratif de Grenoble.

M. Serge BOSSAY a relevé une erreur matérielle contradictoire entre 2 documents en sa défaveur.

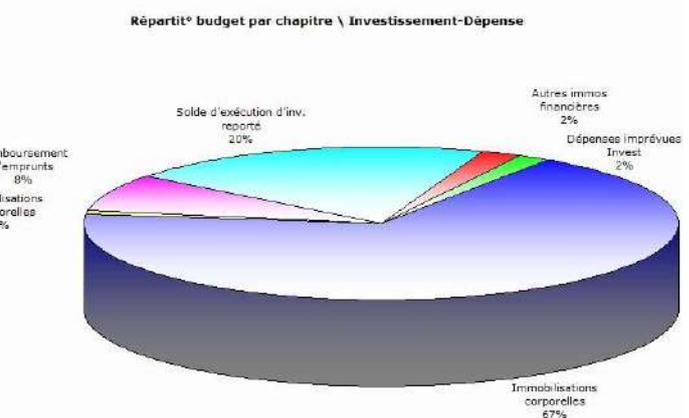
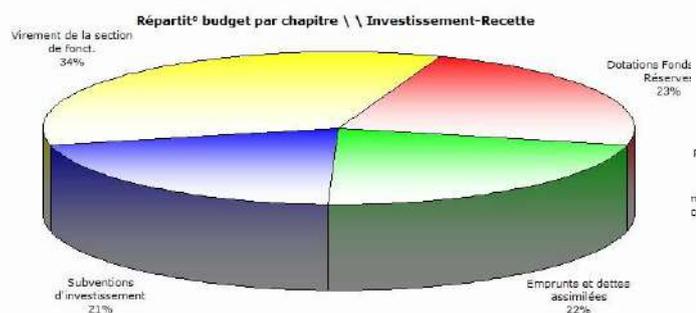
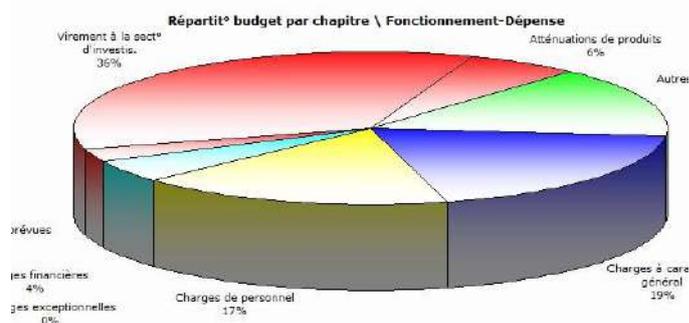
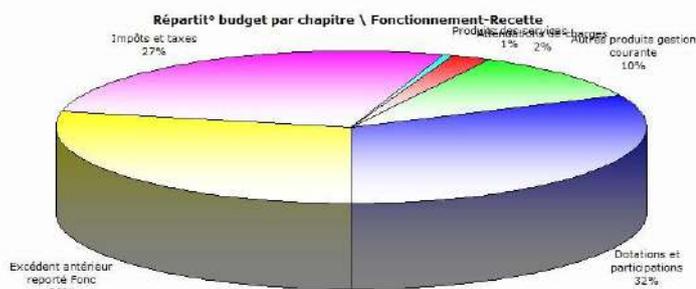
Dans le cadre de ces 2 affaires, l'assemblée, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à ester en justice et choisit Me Julien FAVRE (Annecy) pour défendre les intérêts de la commune.

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Budget**

| <b>Compte administratif</b>      |                     |
|----------------------------------|---------------------|
| <b>Section d'investissement</b>  |                     |
| Total des recettes 2017          | 280'104,01 €        |
| Total des dépenses 2017          | 473'861,65 €        |
| Résultat de l'exercice 2017      | 193'757,64 €        |
| Résultat antérieur 2016          | - 40'045,56 €       |
| <b>Résultat de clôture</b>       | <b>233'803,20 €</b> |
| Affectation obligatoire minimale | <b>233'803,20 €</b> |
| <b>Section de fonctionnement</b> |                     |
| Total des recettes 2017          | 1'012'374,70 €      |
| Total des dépenses 2017          | 785'596,33 €        |
| Résultat de l'exercice 2017      | 226'778,37 €        |
| Résultat antérieur 2016          | 331'736,36 €        |
| <b>Résultat de clôture</b>       | <b>558'514,73 €</b> |
| Résultat excédent de clôture     | <b>324'711,53 €</b> |

| <b>Budget primitif</b>           |                |
|----------------------------------|----------------|
| <b>Section d'investissement</b>  |                |
| Total des recettes               | 1'172'897,20 € |
| Total des dépenses               | 1'172'897,20 € |
| <b>Section de fonctionnement</b> |                |
| Total des recettes               | 1'140'341,53 € |
| Total des dépenses               | 140'341,53 €   |



**Vote des taxes communales :**

L'assemblée décide de maintenir les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : **12,69 %**
- Taxe foncière bâti : **8,93 %**
- Taxe foncière non-bâti : **44,02 %**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Courrier dénonçant laxisme et irrégularités**

M. le Maire donne lecture d'un courrier dont l'identité de l'auteur est mensongère. Cette personne dénonce des agissements peu respectueux d'un administré et surtout l'inaction des élus face à ces problèmes.

M. le Maire souhaite apporter des précisions pour rétablir la vérité.

- tous travaux réalisés sans autorisation sont systématiquement suivi d'un courrier pour régularisation de la situation, avec éventuellement dépôt de plainte s'il n'y a pas de réaction. Les travaux incriminés ont fait l'objet de la même procédure que d'habitude et la commission urbanisme suit ce dossier.

- les propriétaires de terrain sont libres d'aménager leur tènement, y compris pour du stockage disparate et inesthétique, tant que ces biens ne polluent pas ou ne perturbent pas la sécurité.

Il est bien évident que la dégradation de bien public, comme la pierre de la croix de Vigny, est regrettable.

La Gendarmerie de Valleiry a été alertée sur ces deux dossiers.

Le Conseil Municipal, quant à lui, regrette l'attitude peu responsable d'un courrier anonyme car le signataire n'existe pas : « M. SAUTIER – L'Eluïset – VIRY ». La Poste ne le connaît pas !

### **Maison Vialaron**

Différentes études ont été proposées par le CAUE 74 qui est mandaté par la commune.

Une proposition est retenue, à savoir :

- ⇒ Rez de chaussée : une surface commerciale (120 m<sup>2</sup>), un espace bureau et une réserve
- ⇒ Etage : un appartement

Suite à cela, M. DESBROSSES, économiste missionné par le CAUE, a fait une estimation financière de 478'000 € pour 282 m<sup>2</sup> de surface utile.

Après ces 2 phases (étude et chiffrage), les prochaines étapes sont :

- Appel à candidatures pour choisir un architecte
- Proposition de l'architecte choisi
- Consultation pour choisir les entreprises
- Réalisation des travaux



**CONSEIL MUNICIPAL****Respect du voisinage**

Avec l'arrivée des beaux jours et pour l'entretien des bonnes relations entre voisins, nous vous invitons à respecter l'arrêté du 26/07/2007 de la DDASS.

Il précise les heures où les travaux de bricolage ou de jardinage peuvent être réalisés :

- ♦ les jours ouvrables de 8h à 20h
- ♦ les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- ♦ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

**Déclaration annuelle de ruches : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre**

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)

Téléphone : 01.49.55.82.22

**A NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2018)



**SYNDICATS INTERCOMMUNAUX****SIVU DES ECOLES JONZIER-SAVIGNY****Personnels :**

Il y a du mouvement au sein des services périscolaires, puisque Mme Catherine SIMON a décidé de quitter les équipes et que Mme Izabella KARWEL s'est mise en disponibilité.

Des entretiens sont en cours afin de recruter 2 agents, Mélanie MERMIER rejoint le SIVU pour la rentrée en temps qu'adjoint technique sur Jonzier et Savigny, le second poste reste à pourvoir.

**Le SIVU des Écoles de Jonzier-Savigny recrute un adjoint technique du 3 septembre 2018 au 31 août 2019**

| Jours        | Fonction                          | Horaires      | Temps de travail hebdomadaire |
|--------------|-----------------------------------|---------------|-------------------------------|
| Lundi        | Accompagnement transport scolaire | 7h30 à 8h30   | <b>4h</b>                     |
| Mardi        | Cantine                           | 11h45 à 14h15 | <b>10h</b>                    |
| Jeudi        | Garderie                          | 16h20-18h45   | <b>9h40</b>                   |
| Vendredi     |                                   |               |                               |
| <b>TOTAL</b> |                                   |               | <b>23h40</b>                  |

Adresser une lettre de motivation et CV à Monsieur le Président du SIVU des Ecoles de Jonzier-Savigny, Mairie de Jonzier-Epagny, 289 Route de Novéry, 74520 JONZIER-EPAGNY ou par courriel [mairiejonzier-epagny@orange.fr](mailto:mairiejonzier-epagny@orange.fr)

**Semaine des 4 jours : nouveaux horaires**

| <b>Ecole de Savigny</b> |            |                         |                |
|-------------------------|------------|-------------------------|----------------|
|                         |            | Accueil des enseignants | Horaires Ecole |
| Lundi                   | Matin      | 8H05-8H15               | 8H15 - 11H45   |
| Mardi                   |            |                         |                |
| Jeudi                   | Après-midi | 13H35-13H45             | 13H45-16H15    |
| Vendredi                |            |                         |                |

| <b>Ecole de Jonzier</b> |            |                         |                |
|-------------------------|------------|-------------------------|----------------|
|                         |            | Accueil des enseignants | Horaires Ecole |
| Lundi                   | Matin      | 8H20-8H30               | 8H30-12H00     |
| Mardi                   |            |                         |                |
| Jeudi                   | Après-midi | 13H50-14H00             | 14H00-16H30    |
| Vendredi                |            |                         |                |

| <b>Garderie</b> |       | <b>SAVIGNY</b> | <b>JONZIER</b> |
|-----------------|-------|----------------|----------------|
| Lundi           | Matin | 7H30-8H05      | 7H30-8H20      |
| Mardi           |       |                |                |
| Jeudi           | Soir  | 16H15-18H30    | 16H30-18H30    |
| Vendredi        |       |                |                |

## **SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

### **Prestataire repas cantine**

Un appel d'offre a été lancé courant juin.

Après la réception de 2 offres, c'est la société SCHB qui a été retenue, pour un contrat d'un an renouvelable 2 fois.

Les critères de sélection étaient 40 % pour le prix, 40% pour la qualité et 20% pour l'approvisionnement en circuits courts et aliments provenant de l'agriculture biologique.

### **Vidéoprojecteurs**

Les quatre salles de l'école élémentaire de Jonzier-Epagny seront équipées de vidéoprojecteurs interactifs pour la rentrée de septembre.

### **Informatique**

Lors du dernier conseil d'école, un appel au don a été fait. Une parent déléguée nous a permis de récupérer gratuitement 8 ordinateurs.

### **Logiciel et Portail famille**

Mis en place pour la gestion des demandes de réservation aux services périscolaires depuis le 20 septembre, ce dernier va évoluer afin de pouvoir faire les paiements en ligne.

L'accès au portail famille pour l'année scolaire 2018—2019 sera réouvert pour les inscriptions / annulations dès le 3 septembre.

Pour toute modification avant la rentrée vous pouvez contacter le secrétariat du SIVU au 04.50.35.24.39

### **Budget**

La participation des communes pour le fonctionnement du SIVU des écoles s'élève

- Jonzier-Epagny : 96'144 €
- Savigny : 107'456 €

Soit 942 €/élève/an.

Budget de fonctionnement : 454'736,43 €

Budget d'investissement : 15'055,88€

### **Effectifs**

Une demande d'ouverture de classe a été faite au niveau de l'inspection académique.

Après un comptage des effectifs à la rentrée de septembre, par l'Inspecteur de l'Académie, la décision sera prise d'ouvrir ou non cette classe, sur Savigny.

### **NAP**

La représentation des NAP a permis aux parents de découvrir le travail accompli en danse, théâtre, ainsi que les tours des savants fous.



A cela s'est ajouté une magnifique exposition des réalisations faites pendant les arts créatifs.

Un grand merci aux animateurs qui nous ont suivis au long de ces années.

## SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

### Les écoliers ont inauguré avec un bel enthousiasme le verger communal



C'est à l'occasion de la fête de fin d'année du regroupement pédagogique des écoles de Savigny et de Jonzier-Epagny, samedi 30 juin 2018, que s'est déroulée l'inauguration du verger communal. Réalisé par le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), avec l'appui technique des associations Apollon 74 et les Croqueurs de pommes de Haute-Savoie, ce verger de dix arbres (poire Curé, poire Blosson, prunes Reine-Claude, pomme Reine des Reinettes, etc.) a été planté par les élèves de la classe de CP en décembre 2017 sur un terrain communal situé à proximité de l'école.

Lors de cette inauguration, en présence de plusieurs élus du SIV et des communes de Jonzier et de Savigny, Luc Méry, le technicien d'Apollon 74 qui a piloté le projet, a rappelé l'enthousiasme des enfants, tant dans la découverte de l'univers du verger que dans la plantation des arbres. Un panneau en forme de pomme, expliquant l'utilité de ce verger, a ensuite été dévoilé par les écoliers et leur instituteur.

La réalisation de ce verger s'inscrit dans un programme de conservation des vergers haute-tige traditionnels du Genevois haut-savoyard. Ces arbres sont un élément important du patrimoine paysager, naturel et culturel de cette partie du département. Comme ils n'ont plus vraiment d'utilité économique, ces vergers et ces vieux arbres fruitiers sont en voie de disparition, notamment les gros poiriers Blosson, pour la plupart centenaires, dont les fruits étaient autrefois utilisés pour faire du cidre.

Face à cette situation, les syndicats du Salève et du Vuache ont lancé depuis une vingtaine d'années, avec le soutien du Conseil départemental et d'associations, des opérations visant à entretenir ces vergers et à replanter de nouveaux arbres de ces variétés anciennes. Le programme mis en œuvre est vaste, avec la création de vergers communaux (une vingtaine à ce jour), des tailles d'entretien à un coût modéré pour les particuliers, qui bénéficient aussi de formations à la taille et la greffe gratuites. Des animations et des manifestations sont également organisées sur la thématique des vergers et les habitants du territoire ont la possibilité de faire presser gratuitement leurs fruits auprès des syndicats pour les transformer en un excellent jus de pommes, le Bidoyon.

Sur la période 2011-2015, les syndicats du Salève et du Vuache ont ainsi fourni 515 arbres fruitiers haute-tige, pour des particuliers et pour la création de neuf vergers communaux. Durant cette période, ce sont 1842 arbres fruitiers anciens (247 propriétaires) qui ont été taillés. Entre les manifestations (cinq Rencontres autour des vergers traditionnels), les animations (20) et les formations (12), ce sont plus de 4000 personnes qui ont été sensibilisées à cette thématique. On peut également noter que 23 tonnes de fruits ont été valorisées en jus de pommes et que les syndicats ont aussi installé des nichoirs à chouettes Chevêche dans certains vergers.



**Retrouvez toute l'actualité du Syndicat Intercommunal du Vuache**

## SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

### Les génisses de retour sur les alpages du Vuache

Protégés dans le cadre des programmes « Natura 2000 » et « Espaces Naturels Sensibles », les alpages du Vuache ont accueilli pour l'été un troupeau de génisses.

Samedi 19 mai 2018, la montée fut sportive, pour les 21 génisses de la ferme du Sabot de Vénus, parties du hameau de Cessens (Savigny) pour rejoindre les alpages du Vuache. C'est par un chemin forestier pentu que l'agriculteur Frédéric Fol et son équipe, accompagnés d'élus du Syndicat intercommunal du Vuache (SIV), d'habitants de Savigny, dont Béatrice Fol, la maire, et de propriétaires des alpages, ont conduit les bêtes à travers bois, pour déboucher sur une superbe prairie située à près de mille mètre d'altitude, avec vue imprenable sur la plaine.



Aujourd'hui réhabilités, ces alpages étaient menacés de disparition il y a une vingtaine d'années. Car bien loin du Salève et de ses quelques mille hectares d'alpage, le Vuache, comme pour la plupart des montagnes de moyenne altitude de la région, a vu la surface de ses prairies diminuer de façon drastique depuis les années 1950. A cause de l'industrialisation de l'agriculture, avec des engins de plus en plus gros, mais peu adaptés aux petites et moyennes surfaces de pente, ces prairies d'altitude ont été abandonnées et peu à peu envahies par la forêt. D'un point de vue écologique, cet abandon est dommageable pour la biodiversité du massif, car ces alpages présentent une flore remarquable.

C'est pourquoi le Syndicat intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (aujourd'hui le SIV) a lancé dès 2002 des opérations de réhabilitation des derniers alpages du massif, situés sur les hauteurs de Chaumont. Grâce à des conventions de gestion signées avec les propriétaires, huit hectares de pâturage ont pu être ainsi réhabilités et sont aujourd'hui entretenus durant la belle saison par un troupeau de génisses. Des travaux de débroussaillage, pour empêcher l'extension d'arbustes ligneux comme le prunellier ou l'églantier, mais également la mise en place d'une réserve d'eau de 30 m<sup>3</sup> (citerne souple autoportante) en complément à une petite source existante, ont permis aux génisses de rester sur place jusqu'à la fin de l'été. La pression sur les pâturages augmentant, le SIV pourrait d'ailleurs bientôt s'affranchir des interventions mécaniques automnales destinées à broyer la végétation ligneuse.

En 2017, le Département de la Haute-Savoie s'est porté acquéreur de la partie sommitale des pâturages, qui deviendra le 10<sup>ème</sup> site ENS (Espace Naturel Sensible) du département. Cette acquisition est une bonne nouvelle pour le SIV et les agriculteurs concernés, car elle renforce la pérennité de ces alpages qui ont bien failli disparaître, avalés par la forêt.

### 👉 Animation « Nature » pour personnes malentendantes

Dans le cadre du programme d'animation des espaces naturels sensibles (ENS) de Haute-Savoie, le Département et le Syndicat Intercommunal du Vuache propose une sortie « nature » adaptée aux personnes malentendantes, le samedi **8 septembre** de 14h30 à 17h30 – RDV sur le parking de l'église de Viry.

« **La nature silencieuse** » : Sur le site protégé de la Vigne des Pères, participez à une sortie découverte originale et venez découvrir, en silence, les animaux des prairies sèches (notamment les reptiles !). Animation proposée par Apollon 74 et l'association Passerells (service d'interprétation de Haute Savoie). Animation reportée le samedi 15 septembre en cas de mauvais temps.

Cette animation gratuite est financée par le Département de la Haute-Savoie.

Prévoir de bonnes chaussures et des vêtements adaptés, ainsi que de l'eau.

**Les inscriptions sont obligatoires** auprès du SIV au 04.50.04.62.89 ou [syndicat.vuache@orange.fr](mailto:syndicat.vuache@orange.fr)

sur le nouveau site internet : [www.pays-du-vuache.fr](http://www.pays-du-vuache.fr)

## INTERCOMMUNALITÉ

### MAISON DE SANTE DU VUACHE

Le permis de construire de la **Maison de santé du Vuache** à Valleiry a été déposé début juin. De nombreux allers-retours entre architectes, élus et professionnels de santé ont permis d'aboutir à une version arrêtée dans l'avant-projet définitif.

D'une surface de 1 250 m<sup>2</sup>, la Maison de santé accueillera au rez-de-chaussée un laboratoire d'analyses médicales et les kinésithérapeutes avec une salle de gym et une salle de formation. Au premier étage, le pôle médical sera composé de médecins, sage-femme, psychologue. Au second, les orthophonistes et le podologue auront leur cabinet à proximité d'un espace encore à aménager et de 2 logements d'atterrissage.

Au niveau des coûts, 3 éléments viennent augmenter le chiffre prévu initialement :

- Le choix a été fait d'aménager une partie du second étage alors que, mis à part les logements, tout devait rester en réserve dans un premier temps  
*surcoût de 56'000 € HT*
- Le rapport de sol précise que le bon sol se trouve à environ 2,20 m de profondeur au regard du terrain naturel : cela impose un système de fondations par puits ancrés, une dalle portée sur terre-plein et la majoration des épaisseurs des couches de forme  
*surcoût : 55'000 € HT*
- Le PLU de Valleiry impose certaines contraintes : des places extérieures couvertes, l'abaissement de l'altimétrie du bâtiment par rapport au terrain naturel, des places de stationnement en dalles enherbées perméables et la végétalisation de toute la toiture  
*surcoût 240'500 € HT*

Le montant prévisionnel des travaux s'élève donc aujourd'hui à 2'779'500 € HT.



**INTERCOMMUNALITÉ**

Avec le réseau Citiz, des voitures en libre-service  
24h/24 près de chez vous



**Vous avez besoin d'une voiture de temps en temps, pour vos escapades, loisirs, déplacements professionnels ?** Avec 13 véhicules répartis sur le territoire du Genevois français, dont 3 à Saint-Julien-en-Genevois et 2 à Archamps, le réseau Citiz vous permet de louer une voiture accessible en libre-service 24h/24, pour une heure, un jour ou plus.

**Profitez des avantages d'une voiture sans ses inconvénients :** Citiz permet de disposer d'un véhicule seulement quand vous le souhaitez, de différente taille selon vos besoins, pour des petits ou grands trajets, près de chez vous.

**Simple et pratique,** choisissez votre formule tarifaire avec ou sans abonnement, le coût de location est calculé selon la durée réservée et les kilomètres parcourus. Bénéficiez également de l'offre à -50% les weekends pour certaines stations.

Envie de passer un après-midi en famille ? La location d'un véhicule pour vous rendre jusqu'au centre de loisirs *Vitam* ne vous coûtera que 13€ pour 5h de réservation et 10 kilomètres, carburant compris.

Ce service d'autopartage, simple à réserver et à utiliser, économique et écologique, vous est proposé dans le cadre de la politique mobilité du Pôle métropolitain du Genevois français.

### Les stations près de chez vous :

- **Saint-Julien-en-Genevois - Hôtel de ville (1 Place du Général de Gaulle 74160 Saint-Julien-en-Genevois)**
- **Saint-Julien-en-Genevois - Gare SNCF (4 Place du Crêt 74160 Saint-Julien-en-Genevois)**
- **Communauté de communes du Genevois (60 Rue Douglas Engelbart 74160 Archamps)**
- **Archamps Technopole (1 Rue Richard Gurley Drew 74160 Archamps)**



### EAU POTABLE

Les relevés de compteurs seront désormais effectués deux fois par an par les services de l'exploitation « eau » de la Communauté de Communes du Genevois au lieu d'une fois. Les administrés recevront donc deux factures annuelles « au réel ».

# DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

## Neydens • Vulbens



**BIENTÔT :** la mise en place d'un contrôle d'accès en déchetterie

La Communauté de communes du Genevois (CCG) modernise la gestion de ses déchetteries par un **contrôle d'accès informatisé** visant à :

- **améliorer la sécurité** en fluidifiant la circulation au sein du site
- **contrôler** la nature des apports, leur volume et leur provenance
- **accompagner** davantage les usagers dans leurs gestes de tri

### POUR QUI ?

- **habitants et professionnels** de la Communauté de communes du Genevois (CCG)
- **sont exclus** : les habitants ne justifiant pas d'une domiciliation dans une commune membre de la CCG \*

### COMMENT ?

Une **carte magnétique** devra être présentée à l'entrée des déchetteries pour accéder aux quais

### QUAND ?

- **automne 2018** : demande de la carte en ligne auprès de la Communauté de communes
- **début 2019** : contrôle d'accès pour entrer en déchetterie

Juin 2018 -

## VIE DU VILLAGE

---

### Une classe de neige réussie !

Les 54 élèves de CM1 et de CM2 de Jonzier-Epagny sont rentrés, ravis et un peu fatigués, de leur séjour de 3 jours sur le plateau des Glières. Le soleil était peu présent mais la neige abondante.

Hébergés dans le centre La Métralière, ils ont pu s'initier, et certains se perfectionner, au ski nordique. Ils ont pratiqué cette activité, accompagnés de moniteurs de ski, de leurs maîtresses et de 4 parents, durant cinq séances de deux heures ; l'objectif principal était d'apprendre à skier.

Dynamiques et enthousiastes, ils ont tous progressé et ils peuvent tous être fiers du niveau qu'ils ont atteint à la fin du séjour.

Ils ont également pu découvrir le monument national à la Résistance, œuvre de Gilioli, érigé en 1973 aux Glières et alors inauguré par André Malraux.

Une soirée « Défi jeux » et une autre avec la traditionnelle Boum ont été organisées : détente, bonne humeur et partage étaient au rendez-vous.

Les enfants se sont régalés à table et ont profité avec aisance des locaux, bien agencés pour recevoir des classes d'apprentis-skieurs.

Les enseignantes, Stéphanie Weber, Elodie Thomasson et Mary Burrin remercient Gaylor Tenet, Emmanuel Benand (notre photographe attitré), Jean-Romain Brique et Izabela Karwel, parents accompagnateurs, pour leur efficacité et leur jovialité ; le SIVU des écoles, l'APE et le Conseil Général pour leur participation financière ; les parents d'élèves pour la confiance accordée à l'équipe encadrante.

Une fois de plus, les élèves du RPI Jonzier/Savigny ont été exemplaires et ont participé, grâce à leur engouement et leur respect, au bon déroulement du séjour.

Les adultes garderont, eux aussi, un très beau souvenir de cette expérience.



**VIE DU VILLAGE**

## Chasse aux œufs de Pâques

Un après midi sous le signe de la gourmandise...



Avec cette météo clémente qui s'installe enfin dans notre secteur, la commune de Jonzier Epagny a organisé pour la troisième année consécutive, une chasse aux œufs de Pâques...

Nous avons donné rendez vous aux petits gourmands et aux petites gourmandes à 15H, dans un endroit gardé secret...

40 enfants, âgés de 2 à 11 ans, accompagnés par leurs parents, se sont réunis afin de participer à ce moment apprécié de tous.

Après avoir réparti les enfants en deux groupes, le départ a été donné... une envolée de petits gourmands est partie à la recherche de délicieux chocolats cachés un peu plus tôt par la commission environnement et quelques élus.

Après une quête longue et périlleuse, tous les enfants ainsi que leurs parents, ont été conviés à déguster quelques crêpes et à se désaltérer.

Ce fut cette année encore un réel succès qui encourage la commission environnement ainsi que les membres du conseil municipal à perpétuer ce moment de partage et de rencontre.



## VIE DU VILLAGE



En avril dernier, l'Association des Parents d'Elèves de Jonzier Savigny organisait son tout premier vide-grenier dans la cour de l'école de Jonzier. Avec le soleil au rendez-vous, vendeurs et acheteurs en grand nombre ont partagé une magnifique journée joyeuse et chaleureuse. Les retours enthousiastes des participants nous encouragent à renouveler l'aventure l'année prochaine. Puis le mois de juin est arrivé avec son lot de manifestations. Tout d'abord la quatrième édition de notre fête de la musique avec la participation cette année de Mélissia Bailly-Maître, du groupe Com'on a dit et du groupe Rockside. Une soirée festive partagée avec les habitants de nos villages. Le 30 juin c'est la kermesse de l'école qui a pris place à Savigny. Cette année, les élèves de Jonzier ont préparé un spectacle de danse avec Stéphane Baron autour de la thématique de la migration et ayant pour titre « Et si tolérance rimait avec danse ». Les enfants ont présenté un spectacle de grande qualité. Le spectacle a été suivi d'un repas partagé par plus de 520 personnes, un record, et d'une après-midi de jeux pour les enfants, sous un soleil de plomb. Foot oblige, les passionnés ont pu suivre le match de 8<sup>e</sup> de finale de la France qui a vu la victoire 4 à 3 sur l'Argentine.



leil au rendez-vous, vendeurs et acheteurs en grand nombre ont partagé une magnifique journée joyeuse et chaleureuse. Les retours enthousiastes des participants nous encouragent à renouveler l'aventure l'année prochaine. Puis le mois de juin est arrivé avec son lot de manifestations. Tout d'abord la quatrième édition de notre fête de la musique avec la participation cette année de Mélissia Bailly-Maître, du groupe Com'on a dit et du groupe Rockside. Une soirée festive partagée avec les habitants de nos villages. Le 30 juin c'est la kermesse de l'école qui a pris place à Savigny. Cette année, les élèves de Jonzier ont préparé un spectacle de danse avec Stéphane Baron autour de la thématique de la migration et ayant pour titre « Et si tolérance rimait avec danse ». Les enfants ont présenté un spectacle de grande qualité. Le spectacle a été suivi d'un repas partagé par plus de 520 personnes, un record, et d'une après-midi de jeux pour les enfants, sous un soleil de plomb. Foot oblige, les passionnés ont pu suivre le match de 8<sup>e</sup> de finale de la France qui a vu la victoire 4 à 3 sur l'Argentine.

Le spectacle a été suivi d'un repas partagé par plus de 520 personnes, un record, et d'une après-midi de jeux pour les enfants, sous un soleil de plomb. Foot oblige, les passionnés ont pu suivre le match de 8<sup>e</sup> de finale de la France qui a vu la victoire 4 à 3 sur l'Argentine.

Au terme d'une année riche d'une douzaine de manifestations organisées pour financer les projets de sorties scolaires de nos enfants, notre équipe à toute épreuve s'apprête à profiter d'un repos bien mérité. Nous profitons de cet article pour remercier les forces vives des parents d'élèves, nos partenaires et tous ceux qui nous aident et contribuent à rendre possible nos manifestations. Pour finir, tout ceci n'est réalisable que grâce à la présence et l'aide de chacun. Nous avons besoin d'aide pour poursuivre cette belle aventure !

Dès la rentrée, nous serons là pour accueillir les enfants et leurs parents pour une nouvelle année scolaire autour d'un café et d'un croissant devant les écoles.



## VIE DU VILLAGE



La saison 2017-2018 s'achève, l'assemblée générale qui s'est déroulée le 16 juin, reste le moment privilégié pour faire le bilan, tirer les conclusions, et bien sûr déjà se projeter sur l'avenir et la nouvelle saison qui démarre...

### Extraits...

Le FC VUACHE ce n'est pas moins de 209 licenciés, 15 dirigeants, 54 seniors, 133 jeunes, dont 100 de 7 à 11 ans.

En temps que président je voudrais remercier tous les entraîneurs et accompagnateurs qui la semaine, le week-end, accompagnent l'ensemble de ces jeunes et moins jeunes pour faire vivre et grandir le FC VUACHE.

Mais également les parents qui apportent leur aide très précieuse.

Nous avons décidé l'année dernière d'embaucher une apprentie.

Cindy a grandement contribué au bon fonctionnement de notre structure, tant d'un point de vue administratif que sur le terrain avec les différentes équipes qu'elle accompagne. Merci à toi Cindy pour ton implication. Ce contrat qui nous lie pour 2 saisons aura permis de mieux structurer la gestion de notre école de foot, Cindy étant 18 h par semaine en formation Brevet des sports collectifs à Sport Léman et 17h en immersion au FC VUACHE.

Avec l'expérience acquise, nous pourrons cette année encore optimiser sa mission.

A ce sujet, Cindy a organisé et préparé 2 stages pour cet été (du 09 au 13 juillet et du 16 au 20 juillet). Ces stages s'articulent autour du foot mais pas que...soit une ½ journée foot une ½ journée autre activité.

Je voudrais également saluer et féliciter notre jeune arbitre Théo, qui tout au long de la saison a arbitré, pas moins de 20 rencontres. Bravo pour ton engagement et ta ténacité.

L'école de foot des U7 au U9, sous la responsabilité de Thomas DURAND, bien accompagné par Cindy, Manu, Dylan et Théo fait travailler plus de 60 enfants tous les mercredis et le samedi pour les plateaux où le FC VUACHE se distingue toujours par une participation importante de ces équipes. Ils développent la passion du jeu et l'esprit du collectif.

Ils sont les garants de l'avenir du club.



## VIE DU VILLAGE

### Le groupement VIRY VUACHE

Nous avons déploré en début de saison de grosses défections dans les effectifs U17, tant à VIRY qu'au VUACHE, de fait nous avons dû mettre notre équipe U17 en inactivité.

Nous avons donc fonctionné avec 2 équipes U15.

Les A en excellence termine 4<sup>ème</sup>, une très belle performance au vu du très bon niveau de cette poule. Belle satisfaction avec l'intégration régulière des joueurs de l'équipe B.

L'équipe B qui est descendue d'un niveau suite à un forfait pour manque d'assiduité...lors de la 2<sup>ème</sup> phase, 12 matchs gagnés, 88 buts marqués, 6 encaissés. Le niveau supérieur aurait été plus bénéfique et permis de mieux progresser. Bravo pour cette performance.

### Les seniors

Pour notre équipe 1, après la rétrogradation de D2 en D3 la saison dernière, nous avons, je pense, TOUS l'ambition de jouer la montée cette saison....

Une bonne structure d'encadrement avait été mise en place, 2 coachs par équipe.

Malheureusement, force est de constater que tout n'a pas été fait pour que la réussite soit au rendez-vous....

La réussite dans le sport, comme dans la vie, demande forcément des exigences, des contraintes...

Je remercie vivement Manu d'avoir assuré la continuité tout au long de la saison.

4<sup>ème</sup> / 37 points / 12 matchs gagnés / 69 buts marqués...je pense qu'il y avait largement le potentiel pour remonter en série supérieure...D'ailleurs les résultats en coupe de district contre des équipes qui accèdent à l'échelon supérieur le prouvent...

Gageons que l'équipe saura bien rebondir la saison prochaine.

Stéphane et Alain ont pris en charge l'équipe 2, Bravo à eux pour le travail accompli, pas simple avec un effectif peu stable et tributaire des besoins de l'équipe 1. Mais la persévérance et le travail ont permis de bons progrès, surtout au 2<sup>ème</sup> tour. Merci à eux.

Pour permettre le bon fonctionnement de notre club nous organisons chaque années plusieurs manifestations à date fixe, à savoir :

#### Evénements à venir

#### Concours de pétanque

1<sup>er</sup> week-end de septembre

#### Concours de belote

1<sup>er</sup> week-end de novembre

#### Tournoi de Noël en salle à Valleiry (U11 / U13)

Mi-décembre

#### Week-end de Pentecôte

Tournoi jeunes, tournoi seniors et repas du samedi soir

## VIE DU VILLAGE

### Après ce zoom sur notre saison passée tournons-nous vers l'avenir...

#### Saison 2018-2019

Nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau coach pour nos jeunes, Jérémy NIABALECK, qui était entraîneur U9 à Collonges-sous-Salève, nous rejoint. Jérémy sera responsable U9.

Bienvenue à lui.

Nous enregistrons également le retour de Steve GIET qui accompagnera Yannick COMERRO pour l'entraînement U11, bon retour à toi Steve.

La saison prochaine, le Groupement VIRY VUACHE alignera en championnat deux équipes U15 et enregistrera le grand retour d'une équipe U17 après une malheureuse année d'absence.

Pour symboliser l'appartenance à notre groupement, tous nos joueurs seront équipés avec un nouveau survêtement noir portant le logo FC Vuache - ES Viry sur le cœur et l'indication Groupement VIRY VUACHE dans le dos.

Nous souhaitons redonner toute la pleine mesure du groupement au FC VUACHE :

Au travers des entraîneurs

- Fabrice Armand prend en charge les U15

Au travers du comité

- Cindy, notre apprentie qui prendra en charge les U13 intègre le comité → être le lien, le passage de témoin

Le groupement n'est pas Viry comme il n'est pas le Vuache : il a été créé pour les joueurs, nous devons penser joueurs, envie de jouer, faire progresser.....

**Retrouvez nous sur [www.fc-vuache.com](http://www.fc-vuache.com)**



### Geste qui sauve

Les 2 sessions proposées en mars ont réuni une vingtaine de personnes, ce qui a permis de découvrir les gestes élémentaires autour d'un défibrillateur.



Un grand merci à Monsieur BIETRIX pour son intervention.



## VIE DU VILLAGE



### Visite de l'Assemblée Nationale

En début d'année scolaire, la classe de CM2 de Mesdames Thomasson et Weber s'est portée volontaire pour participer au projet de l'Assemblée des enfants. Le but était de travailler sur un projet de loi sur la protection de la biodiversité. Seule une classe de la circonscription était représentée.

Le projet comportait différentes étapes, dont la visite de Mme Duby-Muller, député de la 4<sup>ème</sup> circonscription.

Sur les 6 classes du département, ce n'est malheureusement pas le projet de mise en place de composteur urbain de la classe de Jonzier Savigny qui a été sélectionné.

Malgré cela, devant l'intérêt des enfants, enseignantes et élus du SIVU des écoles décidèrent de faire visiter l'Assemblée Nationale à la classe.

Rendez-vous était pris avec Mme Duby-Muller pour le 19 juin.

C'est avec une grande curiosité que les 24 élèves ont découvert le lieu, accompagnés de leurs maitresses, la présidente de l'APE et des élus du SIVU des écoles. Ce voyage marque la fin d'une année bien remplie en attendant l'entrée au collège.



## VIE DU VILLAGE

### Sortie des Aînés du 9 juin 2018

**8 heures :** Rendez-vous sur la terrasse du restaurant de la Goutte d'Or.

Des bénévoles souriantes, nous accueillent, offrent brioches, cafés, charcuterie à foison. On se salue, on s'embrasse, c'est un joyeux brouhaha. La météo est clémente. Il ne faut pas trop s'attarder, car nous avons rendez-vous pour visiter le Fort l'Ecluse.

Installer dans un car ultra moderne, climatisé, les paysages défilent. Nous admirons les innombrables vergers savoyards et nous traversons le Rhône, pour accéder aux monts du Jura. La route est sinueuse pour arriver au Fort l'Ecluse. Accroché au flan de la montagne, c'est une bâtisse imposante, profondément modifiée vers 1830. Un guide nous accueille, nous invite à entrer dans cette forteresse. Dans son récit, il nous rappelle à l'époque, que c'était un passage stratégique entre le Jura et les Alpes. Le défilé de l'Ecluse était déjà décrit par Jules César en l'an 58 avant Jésus Christ. Il a joué un rôle de frontière entre la Savoie et la Suisse.

La visite commence par des explications historiques, le mode de vie des soldats. A l'intérieur du Fort, nous découvrons des embrasures pour les pièces d'artillerie lourde, des meurtrières, des créneaux en forme de fer à cheval, des grilles imposantes de 500 kg, une citerne souterraine contenant de l'eau, une cuisine, des magasins à poudre. A l'étage supérieur un four à pain, une boulangerie. La base de l'alimentation pour les soldats était le pain, élément vital pour la survie. La consommation était de 700g / jour et par personne. Une reconstitution d'une chambre avec son mobilier nous rappelle leur mode de vie spartiate. En gravissant les couloirs humides, nous accédons à une immense terrasse avec une vue à 360° où l'on admire la campagne savoyarde et genevoise. La descente s'effectue sans heurt. La récompense suprême : se désaltérer au bar. Nous n'avons pas pu accéder au sommet car le temps presse. Ce fort est un lieu écologique. Il abrite 22 espèces de chauve-souris protégées, appelées petits rhinolophes espèce au nez de fer à cheval.

**11 heures :** Départ pour le déjeuner à la ferme du Pré-Velard à Thoiry. Elle est plantée en pleine nature, entourée d'un immense pâturage où paissent des centaines de moutons avec le label BIO. Nous pénétrons dans une grande salle à manger boisée, coquette où trône une scène de théâtre. A l'affiche : Mon meilleur Ami, thème du mari infidèle. C'est le début d'un engrenage infernal sur l'amitié captieuse.

**12 heures :** Arrivée au restaurant. Le service est attentif nous buvons un apéritif, suivi d'un repas copieux. Toutes les denrées proviennent de la ferme et bien sûr nous mangeons de l'agneau ... pendant 2 heures nous assistons à un vaudeville, cocasse, hilarant, coquin. Une complicité s'installe à travers les acteurs et le public. Les rires fusent, les applaudissements crépitent. Un grand moment de détente. Tout à une fin !

Chacun retrouve sa place dans le bus, quelques-uns somnolent, d'autres rient encore. En fin d'après-midi, nous sommes accueillis au caveau de Jonzier où de charmantes hôtesses nous accueillent pour nous offrir des rafraîchissements et des collations.

Quelle belle journée !

Merci aux bénévoles, aux collaborateurs, à notre Maire qui ont mis tout en œuvre pour nous offrir cette journée récréative.



Patrick Janoud-Desmeules



## CULTURE ET LOISIRS

# LES TEMPS FORTS DE LA RENTRÉE 2018-2019 !



**Reprise des activités** À partir du lundi 17 septembre 2018

**Billetterie des spectacles** En vente dès le 2 juillet 2018

**Remise en forme**

Matinée portes ouvertes avec découverte du nouveau matériel  
séance gratuite – accueil « petit déj » tonique  
samedi 15 septembre 2018 – 9h-12h – Valleiry

**Appel à bénévoles**

samedi 6 octobre 2018 dès 9h – accueil « petit déj » - Vulbens

**Spectacle de rentrée**

Jeudi 27 septembre 2018 – Motivés sound system  
1<sup>ère</sup> partie : Aka'p (groupe vocal «made in MJC»)



MOTIVES ©Sabine\_Normand

**Retour sur le Ti'festival 2018**



atelier floral



kapla



manège

et pour suivre toute notre actualité, abonnez-vous à notre page Facebook *mjcvuache* ou à notre newsletter !

**CULTURE ET LOISIRS****La destination 100% nature**

Vos Offices de Tourisme du Genevois de d'Annemasse fusionnent pour devenir les Monts de Genève.

Amoureux de la gastronomie ou de la nature, trouvez tout ce dont vous rêvez dans votre destination.

Balade en famille, visite d'un centre d'art ou bien journée shopping.

Tout est fait pour que vous passiez un séjour inoubliable.

Vos plus beaux souvenirs vous attendent !



[www.monts-de-geneve.com](http://www.monts-de-geneve.com)

### **RÉGION D'ANNEMASSE** 57 avenue de la Gare 74100 Annemasse

Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 18h (10h30 le mardi).

Le samedi et jours fériés de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h.

Le dimanche (du 15/07 au 19/08) de 9h30 à 13h30.

Fermetures exceptionnelles les 01/01, 01/05, 01/11, 11/11 et 25/12.

### **RÉGION DU GENEVOIS** Vitam, 500 route des Envignes 74160 Neydens

Lundi, mardi, mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h (10h30 le mardi).

Ouvert les 14/07 et 15/08.



[ot@montsdegeneve.com](mailto:ot@montsdegeneve.com)

**INFOS PRATIQUES**



**ENFANCE  
LYME & CO**

# Ensemble, combattons La maladie de Lyme

Le matin, après la toilette, utilise un répulsif contre les parasites.



Habilles-toi de vêtements bien couvrants.



Avant d'aller te promener en forêt...

Mets un chapeau ou un bonnet sur la tête.



Choisis des chaussures qui couvrent tes pieds.



Après la promenade, fais une toilette soignée et cherche les tiques partout sur ton corps.



En rentrant, en cas de morsure de tiques...

Ne mets aucun produit sur la tique avant de l'enlever.



Enlève la tique au plus vite avec un tire-tique.



Désinfecte la plaie avec soin.



Appelle sans tarder le docteur.



Note la date de la morsure sur ton carnet de santé.



Surveille les symptômes éventuels ressentis.



**ASSOCIATION ENFANCE LYME & CO**  
4, impasse des Crossettes 10230 BOUILLY  
Contact : [siege@enfancelymeandco.org](mailto:siege@enfancelymeandco.org)  
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

**INFOS PRATIQUES****Travailleurs Frontaliers**

Le montant de la compensation financière versé à la commune de Jonzier-Epagny est calculé en fonction du nombre de frontaliers qui résident sur notre territoire. Les fonds frontaliers sont nécessaires à la collectivité pour investir dans la création et l'entretien des équipements publics dont vous bénéficiez tous les jours, vous et votre famille. Si vous êtes travailleur français ou européen avec une carte de travail, ou travailleur suisse, domicilié sur la commune de Jonzier-Epagny ou encore travailleur avec la double nationalité suisse-française, pensez à vous faire recenser en mairie.



**IMPORTANT: Le recensement n'a aucune influence sur votre fiscalité !!!!**

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.



Démarche à effectuer à la mairie de votre domicile.

**Pièces à fournir : livret de famille, carte nationale d'identité et un justificatif de domicile**

Covoiturez sur  
**COVOITURAGE-LEMAN.ORG**  
MÊME TRAJET, MÊME VOITURE.

Service Eau et Assainissement CCG : **04 50 959 960**  
n° unique

**VULBENS****04.50.04.64.08****De novembre à février**

Lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30  
Samedi : 9h00 à 17h30

**De mars à octobre**

Lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00  
Samedi : 9h00 à 18h00

**Fermé le jeudi matin****NEYDENS****04.50.04.41.67****De novembre à février**

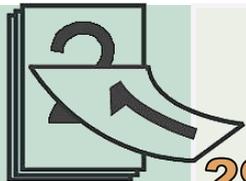
Lundi au samedi : 9h00 à 17h30

**De mars à octobre**

Lundi au samedi : 9h00 à 17h30

**Fermé le mardi matin**





## JUILLET

**29 : Messe à la grotte**

## SEPTEMBRE

**1 : Concours de pétanque du FC Vuache**

## OCTOBRE

**13 : Bourse aux vêtements, de l'APE**

## NOVEMBRE

**3 : Concours de belote du FC Vuache**

## DECEMBRE

**15 : Marché de Noël (école de Savigny)**

## JANVIER

**11 : Vœux du maire, accueil des nouveaux arrivants**